

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(en application du décret n°2016-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics)

VOYAGES 2018 : ALLEMAGNE È ESPAGNE - ITALIE

➤ POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement : Collège Nicolas Bourbon

Adresse : Promenade du Parc - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE

Représenté par son chef d'établissement M. SCHEPENS Sébastien, Principal

Contact établissement : Mme COULIER Aline, Adjointe Gestionnaire

Courriel : int.0100028b@ac-reims.fr

➤ COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Mme Emilie DORIN, Agent Comptable

Cité Scolaire Gaston Bachelard, 33 rue Gaston Bachelard . 10200 BAR SUR AUBE

➤ OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la réalisation de 3 séjours à l'étranger.

Le marché se compose de 3 lots :

- Lot 1 : Séjour en Allemagne du 15 (ou 14) au 18 mai 2018

Le groupe scolaire est composé d'élèves et accompagnateurs du collège Nicolas Bourbon et du collège Paul Portier situé 2 rue du 14 juillet, 10110 Bar-sur-Seine. Le collège Nicolas Bourbon est responsable des modalités d'organisation, de mise en concurrence et de règlement des prestations.

- Lot 2 : Séjour en Espagne du 13 au 18 mai 2018
- Lot 3 : Séjour en Italie du 24 au 29 septembre 2018 (dates de départ et retour +/- 1 jour)

Le prestataire assurera pour chaque lot le transport, l'hébergement, l'accès aux différents sites visités conformément aux programmes joints en annexes.

Le prestataire présentera pour chaque lot une offre de prix pondérée pour un groupe d'élèves et accompagnateurs dont l'effectif est variable (cf. annexes). La liste complète et définitive des élèves participants ne pourra être communiquée qu'au plus tard 3 mois avant le départ.

➤ **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

▪ Le transport

L'offre soumise comprendra le transport aller et retour et les déplacements nécessaires sur les lieux du séjour. Les frais de péage, de parking ou toute autre dépense liée au transport dans le pays visité devront être compris dans l'offre soumise.

▪ L'hébergement

Pour le séjour en Italie, les élèves et accompagnateurs seront hébergés en hôtel. La catégorie de l'hôtel sera à préciser dans l'offre proposée.

Pour les séjours en Allemagne et en Espagne, les élèves seront hébergés en famille d'accueil.

▪ Les repas

Tous les repas y compris le jour du départ et du retour seront inclus dans l'offre soumise. Lorsque les repas ne peuvent être fournis par les familles d'accueil ou l'hôtel, le prestataire a l'obligation de réserver les repas dans les restaurants et de faire l'avance des frais qui en découlent. Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les repas.

▪ Les visites

Le prestataire assurera les réservations et l'accès à tous les sites visités qui figurent dans les programmes joints. Les éventuelles entrées seront incluses dans le tarif global de la prestation. Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les entrées aux sites ou aux musées visités.

▪ Les assurances

L'offre comprendra une assurance annulation groupe et individuelle jusqu'au jour du départ. Le tarif figurera explicitement dans l'offre.

▪ Autres

Tout offre incluant la possibilité pour les accompagnateurs de disposer d'une somme d'argent en liquide ou par carte bancaire pour faire face à des menues dépenses durant le séjour sera systématiquement rejetée.

➤ **LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION :**

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières.
- Annexe 1 / Lot 1 - Allemagne, constituant le détail du programme souhaité et l'effectif prévisionnel.
- Annexe 2 / Lot 2 - Espagne, constituant le détail du programme souhaité et l'effectif prévisionnel.
- Annexe 3 / Lot 3 - Italie, constituant le détail du programme souhaité et l'effectif prévisionnel.

➤ **CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :**

Le marché sera attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50%
- Qualité des prestations proposées : 50%

Le Collège se réserve le droit d'attribuer ou non au même candidat tous les lots.

➤ **PAIEMENT :**

Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif.

Si le prestataire souhaite que le collège lui verse un ou plusieurs acomptes (possible dans la limite de 70% du devis), il le stipulera explicitement dans son offre en proposant un échéancier précis.

➤ **DEPOT DE CANDIDATURE**

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir **avant le 17 octobre 2017**. Toute candidature reçue au-delà de cette date sera rejetée. Le candidat s'engage à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites) jusqu'à la date de signature du contrat.

Aucun contrat ne pourra toutefois être signé avant que l'acte du Conseil d'administration autorisant le chef d'établissement à le faire ne soit exécutoire.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le présent avis valant cahier des charges signé par le candidat. La signature du candidat vaut acceptation des conditions du marché. L'absence de ce document signé est un motif de rejet de la candidature.
- Une proposition de contrat pour chaque lot précisant les prestations proposées et leurs coûts.
- Tout autre document jugé utile par le candidat.

Les soumissionnaires peuvent faire parvenir leur candidature au collège soit :

- Par voie postale en recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :
Collège Nicolas Bourbon, Promenade du Parc, 10140 VENDEUVRE SUR
BARSE
- Par courriel (avec accusé de réception) : int.0100028b@ac-reims.fr

Signature et cachet du soumissionnaire :